

PROJET AGRIVOLTAÏQUE O PATURAGES

PRESENTATION ET ATELIER SUR LES ÉTUDES D'IMPACTS

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMARANDES-CHOIGNES

23 NOVEMBRE 2021

1 CADRE DE LA REUNION

Date : mardi 23 novembre, 19h00 - 20h30

Lieu : Conseil municipal de Chamarandes-Choignes

Nombre de participants : 6

Intervenants :

- Célia BARRAUD, Cheffe de projet - GLHD
- Anaïs EDME, Naturaliste - SYNERGIS ENVIRONNEMENT
- Mathieu VIVIEN, Consultant - État d'Esprit Stratis

Conseil municipal de Chamarandes-Choignes :

- Madame RETOURNARD, Maire de Chamarandes-Choignes
- Bernard VIALLETEL, Adjoint au Maire
- Yannick THOMAS, Adjoint au Maire
- Véronique KOLB, Adjointe au Maire
- Frédéric BERHAUT, Conseiller municipal
- Jacques ROUSSELIN, Conseiller municipal

2 NOTE D'AMBIANCE

L'action de concertation à Laville-aux-Bois s'est déroulée en deux temps.

Dans un premier temps nous nous sommes réunis avec l'équipe projet, au Conseil municipal de Chamarandes-Choignes, pour présenter aux élus les résultats de l'état initial écologique de l'étude d'impact réalisée par SYNERGIS ENVIRONNEMENT.

Dans un second temps nous avons travaillé sur carte avec le Conseil municipal, pour répondre aux différentes remarques des élus sur la biodiversité du site.

L'objectif de ces deux temps de concertation était de présenter les études objectives du cabinet d'études et d'approfondir ces questions sur des supports cartographiques. L'ambiance de travail avec les élus était dynamique et constructive.

Présentation de SYNERGIS ENVIRONNEMENT

SYNERGIS ENVIRONNEMENT est le bureau d'étude mandaté par GLHD, qui réalise l'étude d'impact sur l'environnement du projet O Pâturages. La structure regroupe les compétences de 3 cabinets spécialisés dans les études environnementales pour les énergies renouvelables, les installations classées pour la protection de l'environnement, les industries agroalimentaires etc.



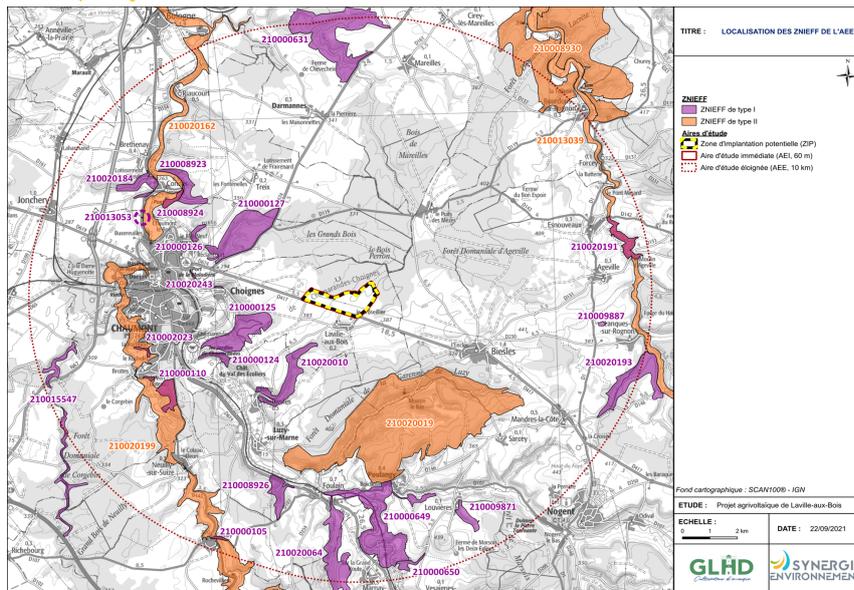
SYNERGIS ENVIRONNEMENT possède 10 agences réparties sur l'ensemble du territoire français

Contexte écologique du site dédié au projet

Le site dédié au projet n'impacte aucune zone naturelle protégée ou Zone Natura 2000.

A proximité du site se situe :

- ➔ 5 Zones spéciales de conservation à moins de 10 km (la plus proche est à 2,5 km),
- ➔ 1 Zone de protection spéciale à environ 8 km,
- ➔ 1 Arrêté préfectoral de protection de biotope à 6,7 km,
- ➔ 1 Parc naturel régional des forêts à moins de 10 km,
- ➔ 2 sites acquis par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne,
- ➔ Aucune Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique ou floristique (ZNIEFF),
 - > 23 ZNIEFF de type I dans AEE (la plus proche 1,2 km)
 - > 5 ZNIEFF de type II dans l'AEE.



Localisation des ZNIEFF autour du site d'implantation du projet au centre de la carte.

Zone violette : ZNIEFF de type I
Zone orange : ZNIEFF de type II

Méthodes utilisées par SYNERGIS ENVIRONNEMENT

Les études d'impact réalisées répondent à des méthodes scientifiques. Ces dernières qui objectivent les données présentées ci-dessous.

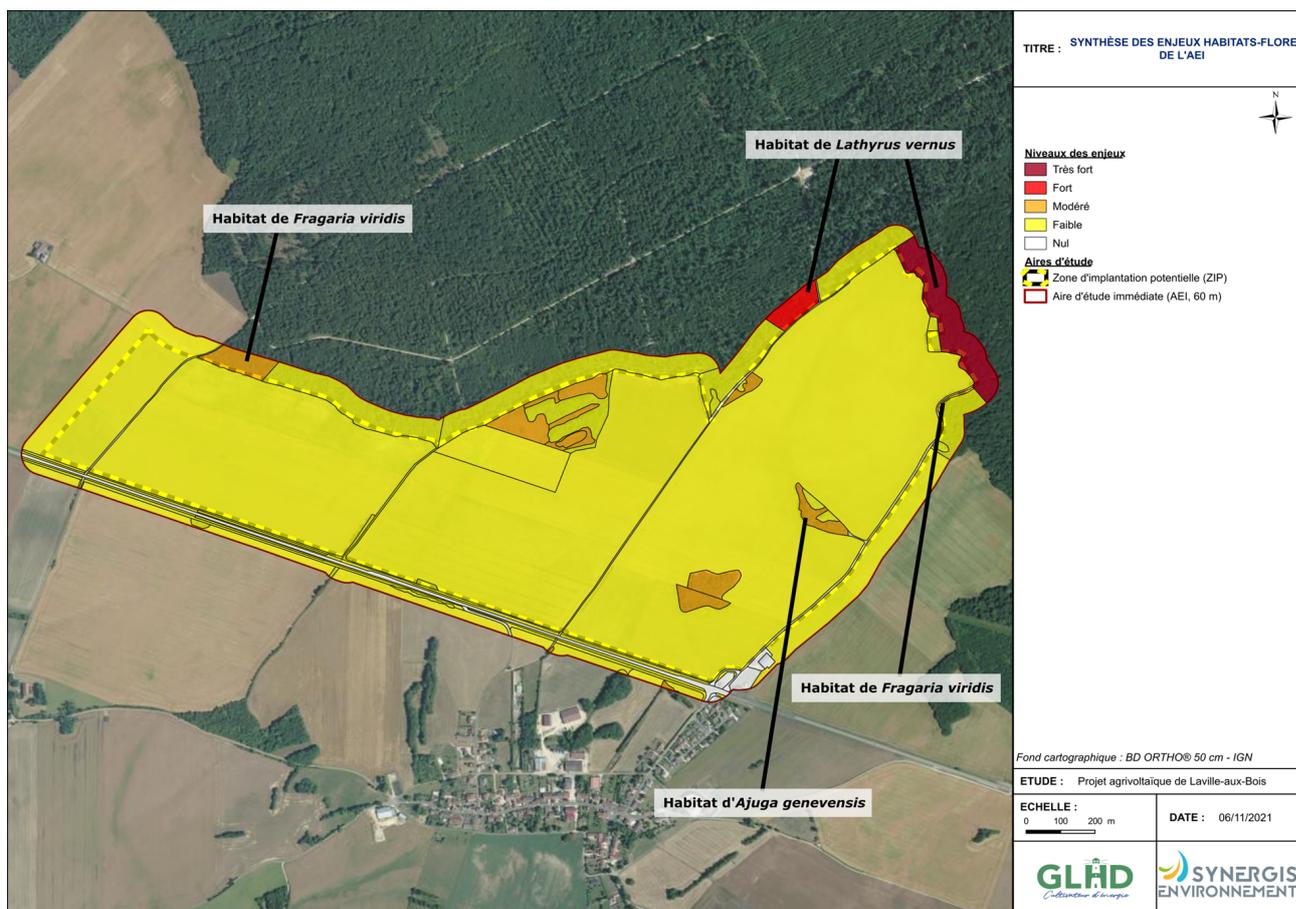
SYNERGIS ENVIRONNEMENT a tout d'abord réalisé des transects autour du projet. L'objectif de cette méthode est de parcourir le site d'implantation, en notant toutes les observations et espèces faunistiques et floristiques rencontrées.

Suit à cette première action, des points d'observations et d'écoutes ont été désignés, pour noter les observations, les chants d'oiseaux et les ultrasons des chauves-souris rencontrés.

Habitats floristiques rencontrés lors des différentes observations

Le site d'implantation du projet concentre 21 types d'habitats floristiques, dont un à enjeux fort le *lathyrus vernus* et deux à enjeu modéré le *ajuga genevensis* et le *fragaria viridis*.

Seul le *ajuga genevensis* (à enjeu modéré) a été constaté dans l'enceinte du projet, au niveau des bosquets. Les deux autres espèces se situent en lisière de forêt et donc en dehors du site d'implantation.

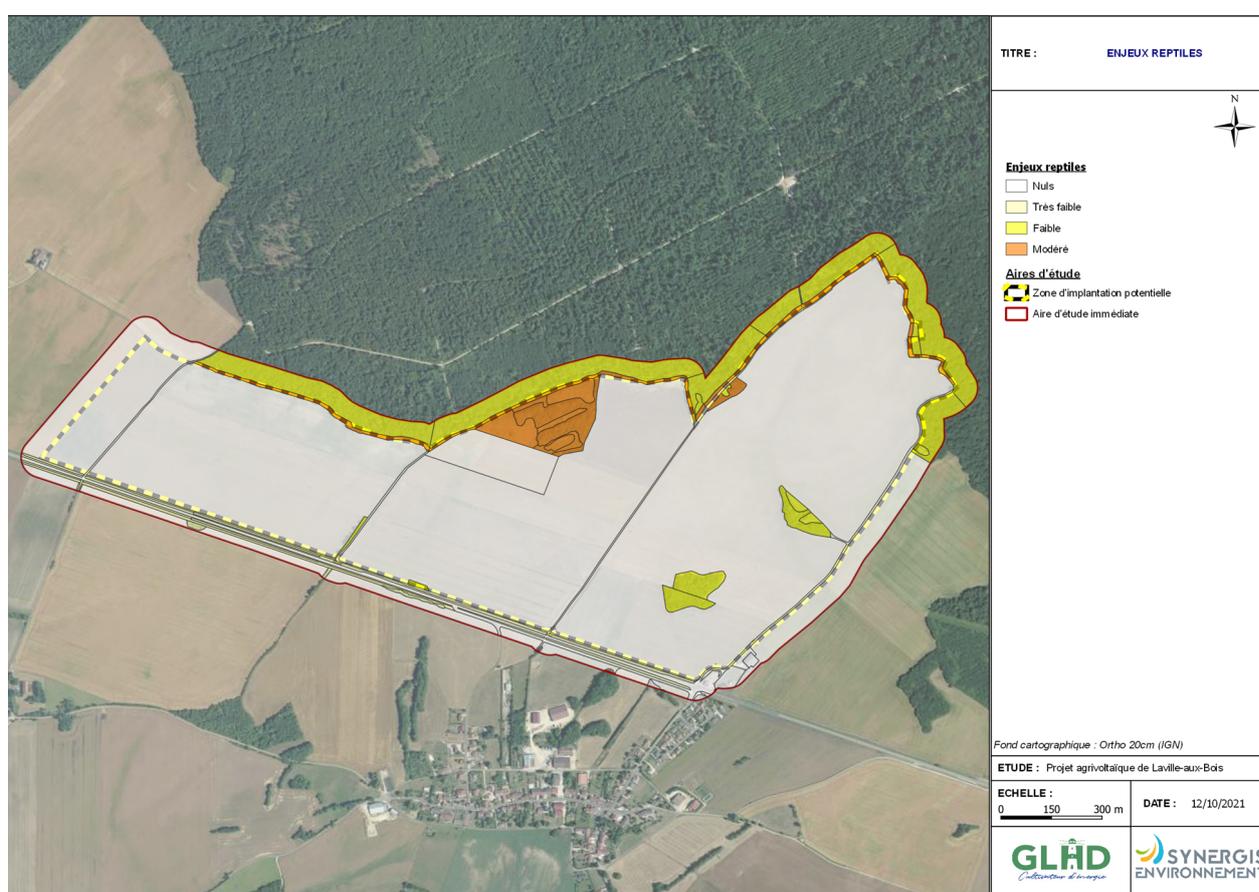


Habitats faunistiques rencontrés lors des différentes observations

Les habitats de l'herpétofaune

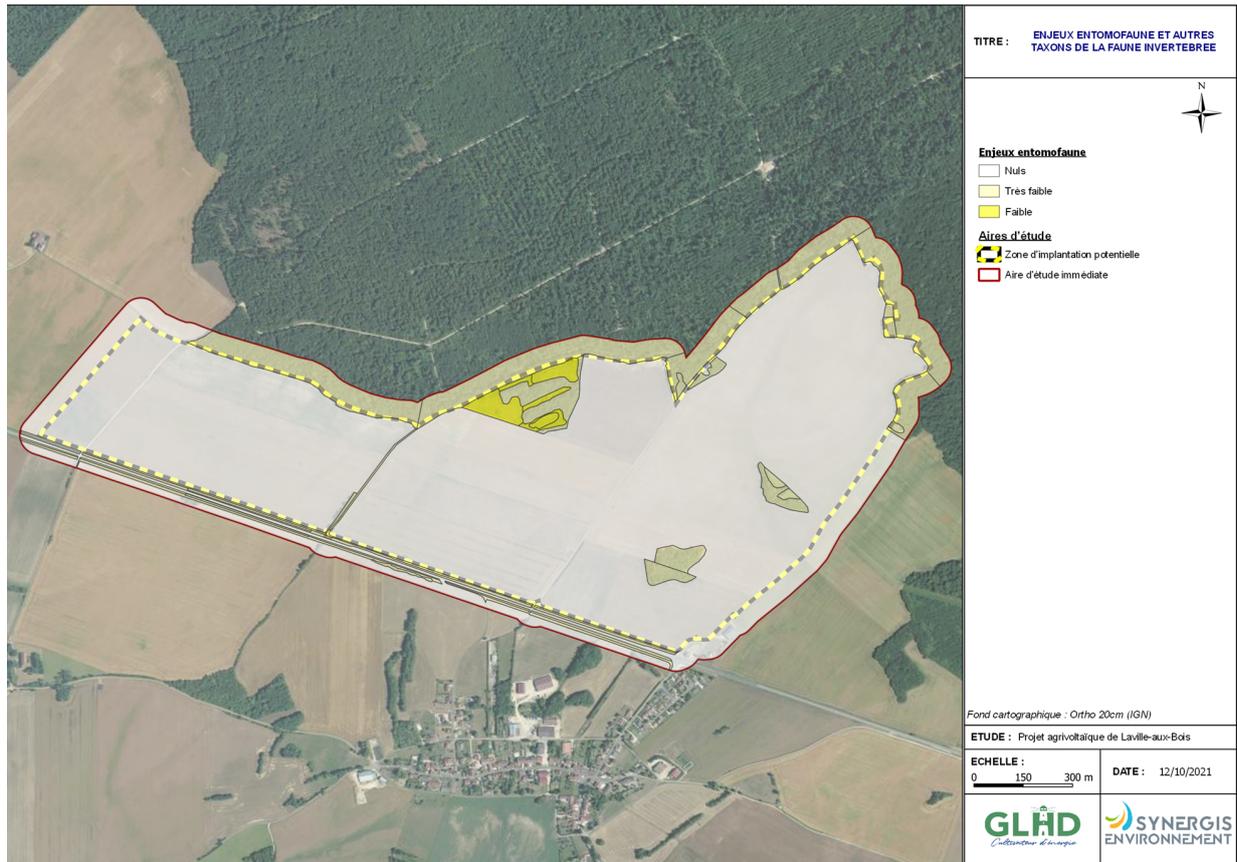
L'herpétofaune concerne la faune constituée par les amphibiens et les reptiles. Le site d'implantation du projet concentre le Lézard des murailles (à enjeu modéré).

Deux habitats reptiliens (à enjeu modéré) sont constatés dans la zone boisée au Nord et à l'Est du projet et ne concernent donc pas le site d'implantation.



Les habitats de l'entomofaune

L'entomofaune concerne la faune constituée par les insectes. Le site d'implantation du projet concentre 25 espèces d'insectes dont 16 de papillons et 9 d'orthoptères (sauterelles, grillons, criquets, courtilières). Ces derniers sont à enjeu faible et très faible. Le site d'implantation ne concentre donc aucune espèce remarquable.

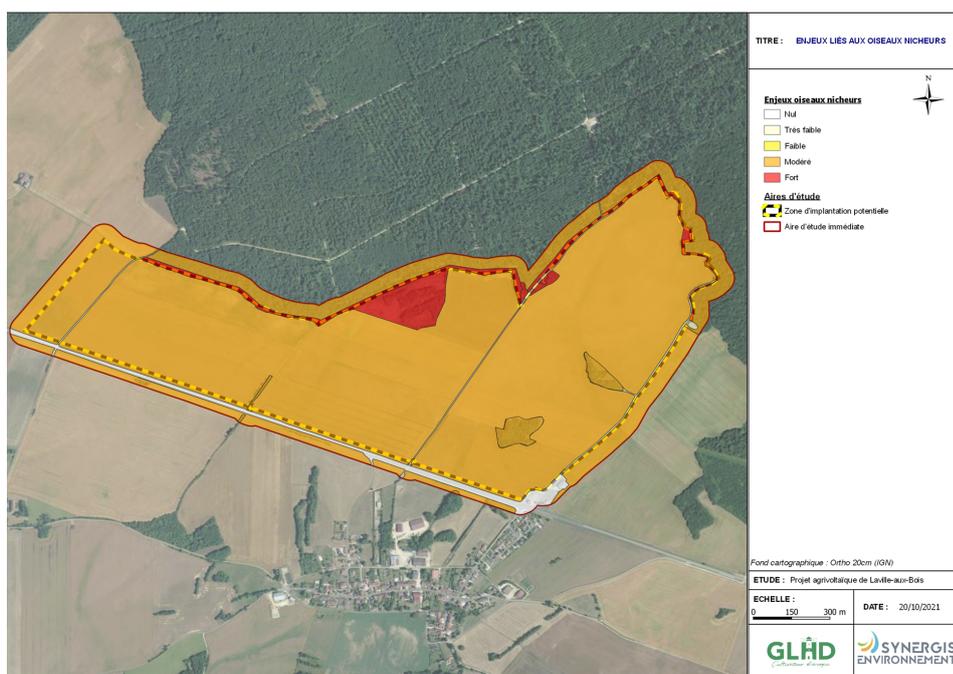


Les habitats de l'avifaune

L'avifaune concerne la faune composée d'oiseaux. Le site d'implantation concentre différentes catégories d'espèces :

- **Hivernante** : 33 espèces, sans enjeux
- **Nicheuse** : 35 espèces
 - 4 à enjeux forts : bruant jaune, linotte mélodieuse, pie-grièche écorcheur, tourterelle des bois.
 - 6 enjeux modérés : alouette des champs, faucon crécerelle, fauvette des jardins, pouillot fitis, tarier pâtre et traquet motteux
- **Migratrice** : 43 espèces, sans enjeux

Le projet d'agrivoltaïsme a un impact positif sur l'avifaune. En effet, l'activité apportée par le troupeau et la limitation des intrants permettent de dynamiser la pousse de l'herbe et d'accélérer le développement des insectes ; lesquels apporteront une source d'alimentation supplémentaire pour les oiseaux.



Le tracé en vert fluo correspond à un corridor de déplacement d'oiseaux identifié.

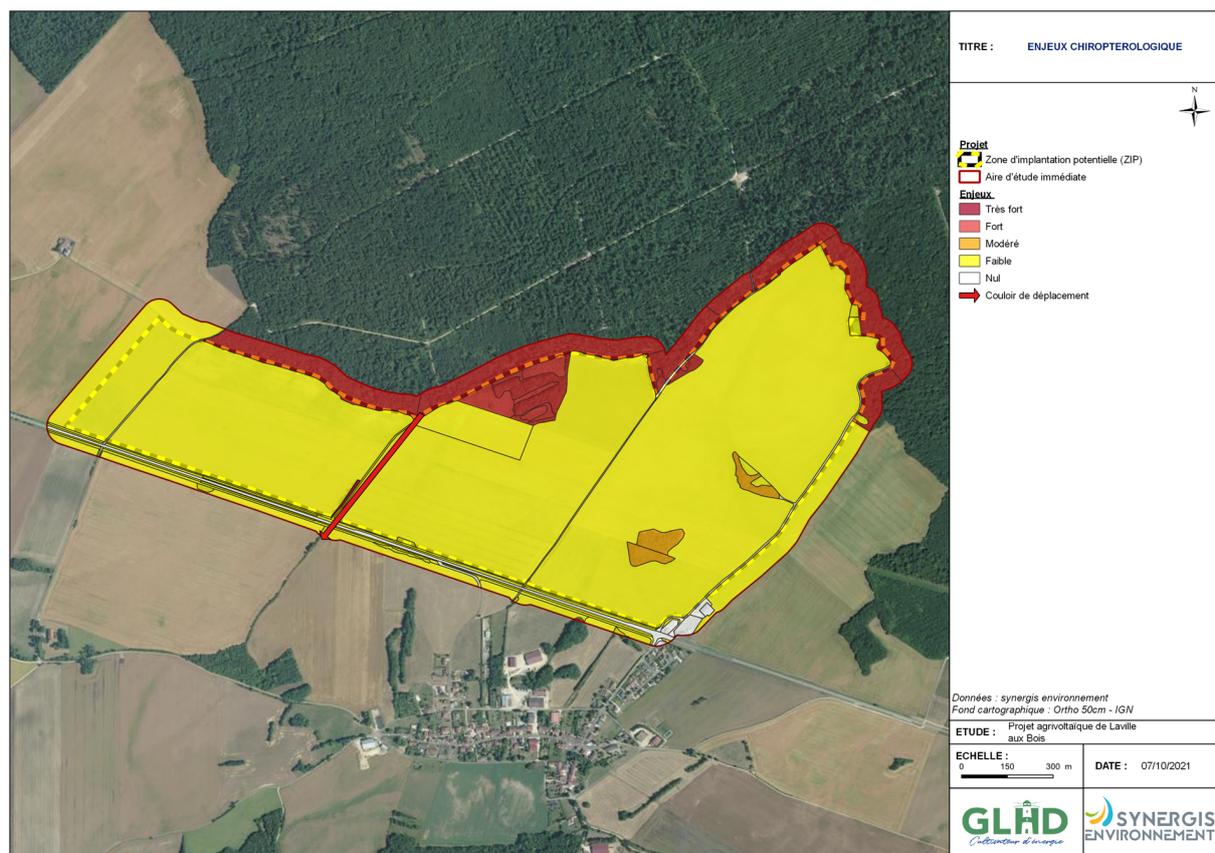
Les habitats chiroptères

Les chiroptères concernent la faune composée de chauve-souris. Le site d'implantation du projet concentre 10 espèces de chauves-souris dont :

- 4 espèces considérées en danger à court terme en CA : le murin à oreilles échancrées, le grand murin, le grand rhinolophe et le petit rhinolophe
- 4 à enjeux forts sur le site : la barbastelle d'Europe, le grand murin, le grand et le petit rhinolophe,

Les enjeux forts pour cette espèce sont principalement situés en lisière en forêt et au Nord. Ils sont donc hors de la zone d'implantation du projet. La ligne orange qui traverse le site du Nord au Sud correspond au couloir de déplacement des chauves-souris. Ce dernier est identique à celui fréquenté par les oiseaux.

Le projet d'agrivoltaïsme a un impact positif sur les chiroptères. En effet, l'activité apportée par le troupeau et la limitation des intrants permettent de dynamiser la pousse de l'herbe et d'accélérer le développement des insectes ; lesquels apporteront une source d'alimentation supplémentaire pour les chauves-souris.



Résumé de des études d'impact présentés

- ➔ Le site d'implantation du projet ne contient aucune ZNIEFF ou zone Natura 2000 sur ZIP.
- ➔ La majorité des espèces floristiques et faunistiques rencontrés sont à enjeu faible ou modéré.
- ➔ La majorité des habitats floristiques et faunistiques rencontrés sont situés en lisière de forêt et ne seront donc pas impactés par le projet.

Ainsi le site d'implantation du projet n'est pas considéré comme un enjeu fort en termes de biodiversité.

4 ÉCHANGES AVEC ÉLUS DE CHAMARANDES-CHOIGNES

La discussion s'est poursuivie avec les élus de Chamarandes-Choignes autour de rafraichissements.

Tout d'abord, les élus ont confirmé le souhait de planter une haie le long de la route départementale, qui ne soit pas uniforme et qui soit plantée par bloc. Cette configuration permettrait d'avoir une vue partielle sur le projet. Ils suggèrent de choisir une essence qui s'implante dans le paysage et le territoire.

Dans un deuxième temps, les échanges se sont mobilisés autour des supports cartographiques, afin de connaître l'appartenance du chemin ZC2, qui se situe en limite communale entre Chamarandes-Choignes et Laville-aux-Bois. Selon le PLU de Chamarandes-Choignes et cadastre.gouv.fr, ce chemin est sur le territoire de Laville-aux-Bois.



- Les élus ont apprécié la démarche de concertation globale dans le cadre du projet et l'organisation de cet atelier biodiversité.
- Les élus ont participé activement, et dans une démarche constructive, aux discussions, et échanges avec l'équipe projet.
- La présentation des études par SYNERGIS ENVIRONNEMENT a permis d'objectiver les différents enjeux écologiques sur le site d'implantation et de conforter les potentiels impacts du projet sur ce site.
- D'une façon générale le projet d'agrivoltaïsme a un impact positif sur la biodiversité. En effet, l'activité apportée par le troupeau et la limitation des intrants permettent de dynamiser la pousse de l'herbe et d'accélérer le développement des insectes ; lesquels apporteront une source d'alimentation supplémentaire pour les oiseaux et chauves-souris.